



Consolidation budgétaire 2013 :

encore les salariés et retraités... Pourquoi ?

Lors de leurs travaux préparatoires en vue de l'adoption de l'avis de la Chambre des salariés sur le budget de l'État pour l'année 2013, les membres de l'Assemblée plénière, réunis en date du 10 octobre 2012 sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Reding, ont exprimé leurs inquiétudes quant aux orientations de la politique budgétaire planifiées pour l'année à venir.

Pourtant, la situation de déficit budgétaire n'a rien de dramatique ; c'est ce que reconnaît même l'agence de notation Fitch qui a maintenu dernièrement l'excellente note relative aux obligations luxembourgeoises tant à long qu'à court terme, avec une perspective stable. Celle-ci explique la note luxembourgeoise notamment par l'excellent bilan actuel des finances publiques avec une dette publique de 18% en 2011, la plus faible parmi les pays notés AAA, et, en sus, une réserve de la Sécurité sociale à plus de 27% du PIB.

Il convient en plus d'observer qu'en 2013 les recettes progressent plus rapidement que les dépenses. Par ailleurs, les recettes courantes suffisent toujours, et comme à l'accoutumée, à couvrir les dépenses courantes ! Si l'État s'endette, c'est uniquement pour financer ses investissements dont bénéficient également les générations futures et qui sont même indispensables pour celles-ci.

Enfin, la progression prétendument importante de la dette publique en 2013, n'est liée que pour un tiers au besoin de financement des investissements des administrations, le reste s'expliquant par une volonté d'alimenter la réserve financière à bas prix, de respecter des engagements financiers institutionnels ou pour refinancer la partie de la dette ayant servi à sauver le secteur bancaire.

Rappelons également que la charge de la dette publique est la deuxième la plus faible dans l'Union européenne derrière l'Estonie. Les 211 millions que les Administrations publiques ont dû payer en 2011 en tant que charge de leur dette sont d'ailleurs largement dépassés par les plus de 600 millions qu'elles retirent de leurs avoirs (surtout en intérêts et dividendes).





Sur cette toile de fond, le projet de budget prévoit des mesures d'austérité qui donc, sont non seulement superflues, mais qui renforcent par ailleurs les déséquilibres entre les charges portées par les entreprises et les ménages.

Au fil des exercices budgétaires, il se confirme en effet que les recettes fiscales et les baisses des dépenses sont davantage assumées par les salariés et les consommateurs, alors que les bénéfices des entreprises augmentent plus rapidement que les salaires.

Le projet de budget, malgré l'introduction éventuelle d'un impôt minimal minime pour chaque entreprise, ne changera pas cette tendance opposée à l'amélioration des conditions sociales des ménages salariés. Toutes les mesures budgétaires supplémentaires hostiles aux salariés s'inscrivent par ailleurs dans un contexte de baisse des salaires réels depuis 2011 et ne pourront que nuire davantage à la capacité des ménages, particulièrement des moins aisés, de pourvoir à leurs besoins.

Personne de contact : M. Sylvain Hoffmann T.27 494 214 - sylvain.hoffmann@csl.lu

Luxembourg, le 17 octobre

communiqué N°16

